

DÉLIBÉRATION N°20260922_04

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 16 septembre 2026.

Etaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT – Adjoints

M. James BEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Wouassim LAJILI, M. Jean LORENZO, M. Lionel LOURDIN, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Ingrid VASSEUR – Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Véronique GARCIA donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Abdoul KANE donne pouvoir à Mme Aimé LONGUEPEE

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Aurore DJOUMER

Mme Leïla ZENATI donne pouvoir à M. James BEL

Mme Chanrotana HUN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°04 : CONSEILS DE QUARTIER NOUVELLE ORGANISATION ET DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MANDAT 2026-2032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Délibération 200707-01 du conseil municipal du 7 juillet 2020 portant création des conseils de quartier ;

Vu l'arrêté n°26-064/DGS en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Nathalie GERVAIS ;

Considérant la nécessité de permettre à chaque Coignérien d'être acteur de sa Ville ;

Considérant la nécessité de proposer des Conseils de Quartier adaptés à la réalité des divers quartiers de la Commune ;

Considérant la nécessité de simplifier l'organisation des futurs conseils de quartier, il est proposé de fusionner le secteur 1 avec le secteur 2 et le secteur 3 avec le secteur 4 ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Nathalie GERVAIS, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – DIT que les conseils de quartier sont modifiés à la suite de la fusion des précédents secteurs :

Conseil de quartier 1

Ex-Secteur 1 : Chemin de la Butte aux Chiens, Rue de la Maison Rouge, Allée de la Harde, Rue de la Grosse Haie, Allée de la Serfouette, Allée de la Vénérerie, Rue du Moulin à Vent, Allée du Faneur, Allée du Bouvier, Allée du Berger, Allée du Laboureur, Rue du Sillon, Allée du Cocher, Allée de la Meulière, Allée du Forgeron.

Ex-Secteur 2 : Allée du Moissonneur, Rue de l'Attelage, Avenue de Maurepas, Allée des Essaims, Rue des Marchands, Rue de Neauphle-le-Château, Rue des Merciers, Rue de la Boissière, Avenue du Bois, Rue des Étangs.

Conseil de quartier 2

Ex-Secteur 3 : Allée des Érables, Rue des Bosquets, Rue des Louveries, Rue de L'Herminette, Allée des Bourreliers, Rue de la Prévenderie, Rue des Cognassiers, Allée des Vignerons, Rue de la Mairie.

Ex-Secteur 4 : Rue Montfort L'Amaury, Rue des Frères Lumière, Rue Jacquard, Rue Ampère, Rue du Gibet, Rue Laënnec, Route Nationale 10, Voie Latérale Nord, Voie Latérale Sud, Rue de la Verrière, Rue du 1^{er} Régiment des Spahis Marocains, Rue du Pont de Chevreuse, Rue du Buisson Chevreul, Rue du Mesnil-Saint-Denis, Route de Lévis-Saint-Nom, Rue des Osiers, Rue du Pont d'Aulneau, Avenue de la Gare, Rue du Four à Chaux, Impasse du Four à Chaux, Rue de la Pommeraie, Rue des Broderies, Impasse des Broderies, Rue des Marais, Impasse des Marais, Impasse de la Mare, Rue du Pont des Landes, Chemin des Essarts, Rue des Hautes Bruyères, Impasse de la Faisanderie, Avenue Marcel Dassault, Clos de Maison Blanche, Rue des Commères.

ARTICLE 2 – DIT que pour chaque conseil de quartier, il convient de désigner au sein du groupe majoritaire et du groupe d'opposition un représentant titulaire et un représentant suppléant et valider l'organisation ci-dessous :

Conseil de Quartier 1 :

Conseil de quartier anciennement secteurs 1 et 2

Président : M. Le Maire

Vice-président : **Nathalie GERVAIS**

Titulaires

1 élu de la majorité : **Sophie PIFFARELLY**

1 élu de l'opposition : **Xavier GIRARD**

Suppléants

1 élu de la majorité : **James BEL**

1 élu de l'opposition : **Sandrine DEBEAUSSE**

Conseil de Quartier 2 :

Conseil de quartier anciennement secteurs 3 et 4

Président : **M. Le Maire**

Vice-président : **Nathalie GERVAIS**

Titulaires

1 élu de la majorité : **Aurore DJOUMER**

1 élu de l'opposition : **Ingrid VASSEUR**

Suppléants

1 élu de la majorité : **Aimé LONGUEPEE**

1 élu de l'opposition : **Lionel LOURDIN**

ARTICLE 3 – PRÉCISE en fonction des sujets possiblement abordés lors des conseils de quartier, et sur proposition du président ou de la vice-présidente, des élus, des techniciens de la ville, des experts... pourront être conviés aux séances afin d'échanger avec les participants sur certains sujets spécifiques.

ARTICLE 4 – DIT qu'il convient de valider l'organisation proposée en article 2.

ARTICLE 5 – PRÉCISE que M. le Maire ou son représentant, est garant de la bonne application de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.